

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SÜDWEST All-Grund

Réf.	130000006200/
N° rév.	1.0
Révisé le	08.07.2016
Date d'impression	12.07.2016

RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial SÜDWEST All-Grund

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Peinture

Utilisations déconseillées Ces informations ne sont pas disponibles.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

SÜDWEST Lacke + Farben GmbH & Co.KG
Iggelheimer Str. 13
D - 67459 Böhl-Iggelheim
Téléphone: (+49)6324/709-0
Téléfax: (+49)6324/709-175
www.suedwest.de

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS Belgen sdb@suedwest.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence Belgen Téléphone: +44 (0)1235 239 670

RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Liquides inflammables, Catégorie 3 H226: Liquide et vapeurs inflammables.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - H335: Peut irriter les voies respiratoires.

SÜDWEST All-Grund

exposition unique,
Catégorie 3, Système
respiratoire

Toxicité chronique pour le
milieu aquatique, Catégorie
2

H411: Toxique pour les organismes aquatiques,
entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger

H226
H335
H411

Liquide et vapeurs inflammables.
Peut irriter les voies respiratoires.
Toxique pour les organismes
aquatiques, entraîne des effets
néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P102
Prévention:
P210

Tenir hors de portée des enfants.

P280

Tenir à l'écart de la chaleur, des
surfaces chaudes, des étincelles, des
flammes nues et de toute autre source
d'inflammation. Ne pas fumer.
Porter des gants de protection/ un
équipement de protection des yeux/ du
visage.

P284

Porter un équipement de protection
respiratoire.

Intervention:

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA
PEAU (ou les cheveux): Enlever
immédiatement tous les vêtements
contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se
doucher.

P312

Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un
médecin en cas de malaise.

Élimination:

P501

Rapporter le contenu/le contenant à
une entreprise d'élimination de déchets
agrée ou à un point de collecte
communal.

SÜDWEST All-Grund

Composants dangereux
qui doivent être listés sur
l'étiquette:

Hydrocarbures, C9, teneur en aromatiques

Etiquetage supplémentaire:

EUH208

Contient 2-butanone-oxime, anhydride phtalique,
sébacate de bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle).
Peut produire une réaction allergique.

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB
Non applicable

RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**3.2 Mélanges**

Nature chimique

Laque à base de résine alkyde.

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrement	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration (% w/w)
Hydrocarbures, C9, teneur en aromatiques	64742-95-6 01-2119455851-35- XXXX	Asp. Tox.1; H304 Flam. Liq.3; H226 STOT SE3; H335, H336 Aquatic Chronic2; H411 Note H (Table 3.1), Note P Le numéro CAS n'est plus indiqué dans le répertoire REACH, mais il est encore utilisé pour l'identification dans d'autres domaines.	≥ 10 - < 15
xylène (mélange d'isomères)	1330-20-7 215-535-7 01-2119488216-32- XXXX	Flam. Liq.3; H226 Acute Tox.4; H332 Acute Tox.4; H312 Skin Irrit.2; H315 Eye Irrit.2; H319 STOT SE3; H335 STOT RE2; H373 Asp. Tox.1; H304	≥ 5 - < 10
bis(orthophosphate)	7779-90-0	Aquatic Acute1; H400	≥ 2,5 - < 10

SÜDWEST All-Grund

de trizinc	231-944-3 01-2119485044-40-XXXX	Aquatic Chronic1; H410	
Hydrocarbures C9 - C10 n alcanes, isoalcanes, cycliques, teneur en aromatiques < 2%	64742-48-9 01-2119471843-32-XXXX	Flam. Liq.3; H226 STOT SE3; H336 Asp. Tox.1; H304 Aquatic Chronic3; H412 Note P Le numéro CAS n'est plus indiqué dans le répertoire REACH, mais il est encore utilisé pour l'identification dans d'autres domaines.	≥ 1 - < 2,5
éthylbenzène	100-41-4 202-849-4 01-2119489370-35-XXXX	Flam. Liq.2; H225 Asp. Tox.1; H304 Acute Tox.4; H332 STOT RE2; H373 Aquatic Chronic3; H412	≥ 1 - < 2,5
oxyde de zinc	1314-13-2 215-222-5 01-2119463881-32-XXXX	Aquatic Acute1; H400 Aquatic Chronic1; H410	≥ 0,25 - < 1
2-butanone-oxime	96-29-7 202-496-6 01-2119539477-28-XXXX	Carc.2; H351 Acute Tox.4; H312 Eye Dam.1; H318 Skin Sens.1; H317	≥ 0,1 - < 1
anhydride phtalique	85-44-9 201-607-5 01-2119457017-41-XXXX	Acute Tox.4; H302 STOT SE3; H335 Skin Irrit.2; H315 Eye Dam.1; H318 Resp. Sens.1; H334 Skin Sens.1; H317	≥ 0,1 - < 1
sébacate de bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle)	41556-26-7 255-437-1 01-2119491304-40-XXXX	Aquatic Chronic1; H410 Aquatic Acute1; H400 Skin Sens.1; H317	≥ 0,1 - < 0,25
Substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail :			
(2-méthoxyméthylethoxy) propanol	34590-94-8 252-104-2	Substance VLEP, N'est pas une	≥ 1 - < 10

SÜDWEST All-Grund

	01-2119450011-60-XXXX	substance dangereuse selon le SGH.	
--	-----------------------	------------------------------------	--

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux	Si les symptômes persistent ou en cas de doute, consulter un médecin. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.
Inhalation	Amener à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle des vapeurs ou des produits de décomposition. Coucher la personne concernée et la maintenir au chaud. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
Contact avec la peau	Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. Laver la peau à fond avec de l'eau et du savon ou utiliser un produit reconnu pour le nettoyage de la peau. Ne PAS utiliser des solvants ou des diluants. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.
Contact avec les yeux	En cas de contact avec les yeux, enlever les lentilles de contact et rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Demander conseil à un médecin.
Ingestion	Se rincer la bouche à l'eau. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Garder tranquille. Ne PAS faire vomir.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes	Pas d'information disponible.
-----------	-------------------------------

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement	Traiter de façon symptomatique. Pas d'information disponible.
------------	--

SÜDWEST All-Grund

RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

Moyens d'extinction inappropriés Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers

particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut se produire un dégagement de (d'):

Monoxyde de carbone

Dioxyde de carbone (CO₂)

Oxydes d'azote (NO_x)

L'inhalation de produits de décomposition peut entraîner des problèmes de santé.

Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie.

5.3 Conseils aux pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales.

Conseils supplémentaires

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Enlever toute source d'ignition.

Assurer une ventilation adéquate.

Ne pas respirer les vapeurs.

Entrée interdite à toute personne étrangère au service.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).

Nettoyer à l'aide de détergents. Éviter les solvants.

Nettoyer soigneusement la surface contaminée.

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets

SÜDWEST All-Grund

conformément au point 13.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Observer les réglementations de la protection du travail.
Éviter la formation d'aérosols.
Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeur supérieures aux valeurs limites d'exposition au poste de travail.
Le produit ne doit être utilisé que dans des locaux dépourvus de toutes flammes nues ou autres sources d'ignition.
Toutes les pièces métalliques des mélangeurs et des machines de mise en oeuvre doivent être mises à terre.
Le port de chaussures et de vêtements antistatiques est recommandé. Utiliser un outillage ne provoquant pas de étincelles.

Mesures d'hygiène

Ne pas respirer les pulvérisations, vapeurs.
Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.
Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.
après laver les mains utiliser une crème grasse
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver dans le conteneur d'origine.
Garder les emballages solidement fermés. Ne jamais ouvrir les emballages par pression. Ne pas fumer.
Entrée interdite à toute personne étrangère au service.
Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement.
Protéger du gel, de la chaleur et du soleil.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol.
Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

SÜDWEST All-Grund

Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Précautions pour le stockage en commun

Tenir à l'écart des matières combustibles.
Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
Tenir éloigné des agents oxydants, des acides forts ou des alcalis.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour de plus amples informations, consulter également la fiche technique du produit.

RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE
--

8.1 Paramètres de contrôle

Limite(s) d'exposition

Composants		No.-CAS
Base	Type:	Paramètres de contrôle
xylène (mélange d'isomères)		1330-20-7
2000/39/EC	Valeurs limites - huit heures	221 mg/m ³
2000/39/EC	Valeurs limites - huit heures	50 ppm
Conseils supplémentaires:	Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau	
	Indicatif	
2000/39/EC	Limite d'exposition à court terme	442 mg/m ³
2000/39/EC	Limite d'exposition à court terme	100 ppm
Conseils supplémentaires:	Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau	
	Indicatif	
BE OEL	Valeur limite	221 mg/m ³
BE OEL	Valeur limite	50 ppm
Conseils supplémentaires:	La résorption de l'agent, via la peau, les muqueuses ou les yeux, constitue une partie importante de l'exposition totale. Cette résorption peut se faire tant par contact direct que par présence de l'agent dans l'air.	
BE OEL	Valeur courte durée	442 mg/m ³
BE OEL	Valeur courte durée	100 ppm
Conseils supplémentaires:	La résorption de l'agent, via la peau, les muqueuses ou les yeux, constitue une partie importante de l'exposition totale. Cette résorption peut se faire tant par contact direct que par présence de l'agent dans l'air.	

SÜDWEST All-Grund

(2-méthoxyméthylethoxy) propanol		34590-94-8
2000/39/EC	Valeurs limites - huit heures	308 mg/m ³
2000/39/EC	Valeurs limites - huit heures	50 ppm
Conseils supplémentaires:	Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau	
	Indicatif	
BE OEL	Valeur limite	308 mg/m ³
BE OEL	Valeur limite	50 ppm
Conseils supplémentaires:	La résorption de l'agent, via la peau, les muqueuses ou les yeux, constitue une partie importante de l'exposition totale. Cette résorption peut se faire tant par contact direct que par présence de l'agent dans l'air.	
éthylbenzène		100-41-4
2000/39/EC	Valeurs limites - huit heures	442 mg/m ³
2000/39/EC	Valeurs limites - huit heures	100 ppm
Conseils supplémentaires:	Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau	
	Indicatif	
2000/39/EC	Limite d'exposition à court terme	884 mg/m ³
2000/39/EC	Limite d'exposition à court terme	200 ppm
Conseils supplémentaires:	Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau	
	Indicatif	
BE OEL	Valeur limite	442 mg/m ³
BE OEL	Valeur limite	100 ppm
Conseils supplémentaires:	La résorption de l'agent, via la peau, les muqueuses ou les yeux, constitue une partie importante de l'exposition totale. Cette résorption peut se faire tant par contact direct que par présence de l'agent dans l'air.	
BE OEL	Valeur courte durée	551 mg/m ³
BE OEL	Valeur courte durée	125 ppm
Conseils supplémentaires:	La résorption de l'agent, via la peau, les muqueuses ou les yeux, constitue une partie importante de l'exposition totale. Cette résorption peut se faire tant par contact direct que par présence de l'agent dans l'air.	

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition**Contrôles techniques appropriés**

SÜDWEST All-Grund

Veiller à une ventilation adéquate, si possible, par aspiration aux postes de travail et par une extraction générale convenable. Si cette ventilation est insuffisante pour maintenir les concentrations des particules et des vapeurs de solvants sous les valeurs limites d'exposition au poste de travail, porter des appareils respiratoires.

Il faut prévoir un point de lavage/de l'eau pour le nettoyage des yeux et de la peau.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

a) Protection des yeux/du visage

Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166

b) Protection de la peau
Protection des mains

Mesures de prévention recommandées pour la protection de la peau

Avant de commencer à travailler, appliquer une préparation pour soins de la peau, résistante à l'eau, sur les parties exposées de la peau.

Porter des gants de protection en cas de contact avec la peau pendant l'application.

délai de rupture: 480 min

Épaisseur minimale: 0,4 mm

Gants en caoutchouc nitrile, par exemple: KCL 730

Camatril® Velours (Kächele-Cama-Latex GmbH, Hotline:

0049(0)6659-87-300, www.kcl.de) ou de gants équivalents.

Les surfaces de la peau entrant en contact avec le produit doivent être enduites de crème de protection. Ces crèmes ne doivent en aucun cas être utilisées après un contact.

Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 89/686/CEE et au standard EN 374 qui en dérive.

Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement de sa matière mais aussi d'autres propriétés et diffère d'un fournisseur à l'autre.

Protection du corps

Protection préventive de la peau

Vêtements de protection à manches longues

Porter des revêtements antistatiques en fibres naturelles ou en fibres synthétiques résistant à haute température. Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

c) Protection respiratoire

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Filtre provisoire:

SÜDWEST All-Grund

Filtre combiné A-P2
Protection respiratoire conforme à EN 14387.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	liquide
Couleur	divers
Odeur	caractéristique
Seuil olfactif	Donnée non disponible
pH	non déterminé
Point de fusion/point de congélation	Donnée non disponible
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	140 °C
Point d'éclair	36,9 °C
Taux d'évaporation	non déterminé
Inflammabilité (solide, gaz)	non applicable
Limite d'explosivité, inférieure	0,8 % (v)
Limite d'explosivité, supérieure	7,0 % (v)
Pression de vapeur	5 hPa, 20 °C
Densité de vapeur	Donnée non disponible
Densité	env. 1,458 g/cm ³
Solubilité(s)(Eau)	insoluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau	non déterminé
Température d'auto-inflammabilité	n'est pas auto-inflammable
Température d'inflammation	450 °C

SÜDWEST All-Grund

Viscosité, dynamique	Donnée non disponible
Viscosité, cinématique	env. 130,3 mm ² /s, 40 °C
Propriétés explosives	Non explosif, Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.
Propriétés comburantes	Non applicable

9.2 Autres informations

Temps d'écoulement	> 90 s, 20 °C, 4 mm, ISO 2431
Teneur en solide	70,2 %

RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses	Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation. Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.
-----------------------	--

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter	Sources directes de chaleur. En plein soleil pendant une période de temps prolongée.
---------------------	---

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter	Acides forts et bases fortes Oxydants forts
-------------------	--

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux	Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
-------------------------------------	--

Température de décomposition	Donnée non disponible
------------------------------	-----------------------

SÜDWEST All-Grund**RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES****11.1 Informations sur les effets toxicologiques****Produit**

Toxicité aiguë par voie orale	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité aiguë par inhalation	Estimation de la toxicité aiguë : > 20 mg/l Durée d'exposition: 4 h Atmosphère de test: vapeur Méthode: Méthode de calcul
Toxicité aiguë par voie cutanée	Estimation de la toxicité aiguë : > 2.000 mg/kg Méthode: Méthode de calcul
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Mutagénicité sur les cellules germinales	
Génotoxicité in vitro	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Cancérogénicité	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour la reproduction Effets sur la fertilité	Compte tenu des données disponibles, les critères de

SÜDWEST All-Grund

	classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour le développement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	Peut irriter les voies respiratoires.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Danger par aspiration	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Expérience chez l'homme	L'exposition aux vapeurs de solvants de la préparation au delà des limites d'exposition définies peut conduire à des effets adverses pour la santé. Comme p.ex. : irritation des muqueuses, irritation du système respiratoire, effets néfastes sur les reins, le foie et le système nerveux central. Symptômes et indications: céphalées, vertiges, épuisement, asthénie musculaire, étourdissements et dans des cas extrêmes, perte de conscience. Un contact prolongé ou répété avec le produit attaque les lipides de la peau et peut provoquer des dommages non allergiques par contact (dermite de contact) et/ou une résorption des tissus. Des projections de liquide peuvent provoquer une irritation et des dommages réversibles au niveau des yeux.
Information supplémentaire	Le produit n'est pas contrôlé en tant que tel. Le mélange est classé selon l'annexe I de l'ordonnance (CE) 1272/2008. (détails : voir chapitres 2 et 3).

Composants:**Hydrocarbures, C9, teneur en aromatiques :**

Corrosion cutanée/irritation cutanée	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
--------------------------------------	--

Toxicité spécifique pour certains organes cibles -	Voies d'exposition: Inhalation Peut irriter les voies respiratoires., Peut provoquer
--	---

SÜDWEST All-Grund

exposition unique	somnolence ou vertiges.
Danger par aspiration	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

xylène (mélange d'isomères) :

Toxicité aiguë par inhalation	CL50 Rat: 11 mg/l Durée d'exposition: 4 h Atmosphère de test: vapeur
-------------------------------	--

Toxicité aiguë par voie cutanée	Nocif par contact cutané.
---------------------------------	---------------------------

Corrosion cutanée/irritation cutanée	Provoque une irritation cutanée.
--------------------------------------	----------------------------------

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Provoque une sévère irritation des yeux.
--	--

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	Voies d'exposition: Inhalation Peut irriter les voies respiratoires.
--	---

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
---	--

Danger par aspiration	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
-----------------------	---

Hydrocarbures C9 - C10 n alcanes, isoalcanes, cycliques, teneur en aromatiques < 2%

:

Corrosion cutanée/irritation cutanée	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
--------------------------------------	--

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
--	--

Danger par aspiration	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
-----------------------	---

SÜDWEST All-Grund**éthylbenzène :**

Toxicité aiguë par inhalation

Nocif par inhalation.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Danger par aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

2-butanone-oxime :

Toxicité aiguë par voie cutanée

Nocif par contact cutané.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque des lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

Cancérogénicité

Susceptible de provoquer le cancer.

anhydride phtalique :

Toxicité aiguë par voie orale

DL50 Rat: 1.530 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque des lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

SÜDWEST All-Grund

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Voies d'exposition: Inhalation
Peut irriter les voies respiratoires.

sébacate de bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle) :

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Produit:

Toxicité pour les poissons Donnée non disponible

Composants:

bis(orthophosphate) de trizinc :

Toxicité pour les poissons CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 0,33 - 6,06 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 2,34 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues CE50 (Scenedesmus capricornutum (algue d'eau douce)): 0,32 mg/l
Durée d'exposition: 72 h

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) 1

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique) 1

oxyde de zinc :

Toxicité pour les poissons CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 0,5 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en statique

Facteur M (Toxicité aiguë) 1

SÜDWEST All-Grund

pour le milieu aquatique)

Toxicité pour les poissons
(Toxicité chronique) NOEC: 0,08 mg/l
Durée d'exposition: 21 jr
Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)

Facteur M (Toxicité
chronique pour le milieu
aquatique) 1

sébacate de bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle) :

Toxicité pour les poissons CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): 0,97
mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Facteur M (Toxicité aiguë
pour le milieu aquatique) 1

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit:

Biodégradabilité Donnée non disponible

Composants:

Hydrocarbures, C9, teneur en aromatiques :

Biodégradabilité Résultat: dégradable rapidement

(2-méthoxyméthylethoxy) propanol :

Biodégradabilité Biodégradation: 75 %
Durée d'exposition: 28 jr
Méthode: OCDE Ligne directrice 301
rapidement biodégradable

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Produit:

Bioaccumulation Donnée non disponible

Composants:

xylène (mélange d'isomères) :

Coefficient de partage: n- log Pow: > 3
octanol/eau

bis(orthophosphate) de trizinc :

Bioaccumulation Ne montre pas de bioaccumulation.

Hydrocarbures C9 - C10 n alcanes, isoalcanes, cycliques, teneur en aromatiques < 2% :

SÜDWEST All-Grund

Coefficient de partage: n-
octanol/eau log Pow: 4

oxyde de zinc :

Bioaccumulation Une bioaccumulation est peu probable.

(2-méthoxyméthylethoxy) propanol :

Coefficient de partage: n-
octanol/eau log Pow: -0,35

12.4 Mobilité dans le sol

Produit:

Mobilité Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique
supplémentaire Ne pas utiliser à proximité immédiate de l'eau. Veiller à ce que le produit et les résidus ne parviennent pas dans les eaux, le sol ou les égouts. De petites quantités coulées dans le sol suffisent pour infecter l'eau potable. Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit	L' utilisateur est responsable du bon codage et de la désignation exacte des déchets produits. En cas d'utilisation conforme aux directives, le code de nomenclature des déchets (CED), catégorie 17.09, "autres déchets de construction et de démolition" Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales.
Emballages contaminés	Recyclage des emballages vides.
Code d'élimination des déchets	08 01 11*: déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

SÜDWEST All-Grund

: (*) déchet dangereux au sens de la directive 91/689/CEE

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**14.1 Numéro ONU**

ADN	1263
ADR	1263
RID	1263
IMDG	1263
IATA	1263

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN	PEINTURES
ADR	PEINTURES
RID	PEINTURES
IMDG	PAINT (trizinc bis(orthophosphate))
IATA	Paint

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADN	3
ADR	3
RID	3
IMDG	3
IATA	3

14.4 Groupe d'emballage

ADN	
Groupe d'emballage	III
Code de classification	F1
Numéro d'identification du	30

SÜDWEST AII-Grund

danger

Étiquettes 3

ADR

Groupe d'emballage III

Code de classification F1

Numéro d'identification du danger 30

Étiquettes 3

Code de restriction en tunnels (D/E)

RID

Groupe d'emballage III

Code de classification F1

Numéro d'identification du danger 30

Étiquettes 3

IMDG

Packaging group III

Labels 3

EmS number F-E, S-E

IATA

Packaging group III

Labels 3

14.5 Dangers pour l'environnement

ADN

Dangereux pour l'environnement oui

ADR

SÜDWEST All-Grund

Dangereux pour l'environnement oui

RID

Dangereux pour l'environnement oui

IMDG

Marine polluant yes

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Remarques Ces informations ne sont pas disponibles.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Remarques Non applicable

Conseil supplémentaire

ADR ADR : jusqu'à 5 litre par emballage intérieur. Transport en quantité limitée selon ADR 3.4.

RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directive 2010/75/UE 29,8 %
434 g/l

Directive 2004/42/CE 29,8 %
434 g/l

Autres réglementations Valeur limite en UE pour ce produit (cat. A/i500 g/l Ce produit contient au maximum 500 g/ICOV.
Suivre la directive 94/33/CE au sujet de la protection de la jeunesse au travail.
Suivre la directive 92/85/CEE au sujet de la sécurité et de la santé des femmes enceintes au travail.

SÜDWEST All-Grund

Observer les réglementations de la protection du travail.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Ces informations ne sont pas disponibles.

RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

Les modifications par rapport à la version précédente sont repérées dans la marge de gauche.

Les informations données par cette fiche de données de sécurité correspondent à l'état actuel de nos connaissances et respectent la législation nationale et européenne. Les conditions de travail de l'utilisateur se soustraient cependant à notre connaissance et à notre contrôle. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les dispositions nécessaires pour répondre aux exigences des lois. Les informations données dans la présente fiche décrivent les exigences de sécurité relatives à notre produit mais ne donnent pas la garantie des propriétés de celui-ci.

Texte complet pour phrase H

H225	: Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	: Liquide et vapeurs inflammables.
H302	: Nocif en cas d'ingestion.
H304	: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	: Nocif par contact cutané.
H315	: Provoque une irritation cutanée.
H317	: Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	: Provoque des lésions oculaires graves.
H319	: Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	: Nocif par inhalation.
H334	: Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H335	: Peut irriter les voies respiratoires.
H336	: Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H351	: Susceptible de provoquer le cancer.
H373	: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	: Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

SÜDWEST All-Grund

Acute Tox.	: Toxicité aiguë
Aquatic Acute	: Toxicité aiguë pour le milieu aquatique
Aquatic Chronic	: Toxicité chronique pour le milieu aquatique
Asp. Tox.	: Danger par aspiration
Carc.	: Cancérogénicité
Eye Dam.	: Lésions oculaires graves
Eye Irrit.	: Irritation oculaire
Flam. Liq.	: Liquides inflammables
Resp. Sens.	: Sensibilisation respiratoire
Skin Irrit.	: Irritation cutanée
Skin Sens.	: Sensibilisation cutanée
STOT RE	: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
STOT SE	: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AICS - Inventaire australien des substances chimiques; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TRGS - Règle

SÜDWEST All-Grund

technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Autres informations

L'évaluation a été réalisée sur la base de l'article 6, point 5, et de l'annexe I de l'ordonnance (CE) n° 1272/2008.

Temporairement et jusqu'à épuisement de nos stocks, il se peut que vous constatiez des différences entre le marquage sur les emballages et les indications de la fiche de sécurité. Nous vous prions de nous en excuser.

Service émetteur
BE / FR

sdb@suedwest.de